

COMMUNE DE BUEIL
PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 Septembre 2016

L'an deux Mil seize le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel CITHER, Maire.

Etaient présents : MM. SIMONETTI Chantal, COLLERY Christine, DUPOIRIER Irène, PENOT Monique, DELAQUEZE Martine, QUIRIN Jean-Pierre, SIGNORET Harry, GARNIER François, BAUCHET Dominique, MARQUAIS Gilles, LENOUEVEL Yannig,

Absents excusés : MM AUBEL Adeline, ANGENARD Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Madame SIMONETTI Chantal

Motion sur les tracés de la « Ligne Nouvelle Paris-Normandie »

Après examen approfondi du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) qui doit relier la région parisienne à la Normandie, le Conseil municipal de Bueil ne voit que des inconvénients majeurs à ces trois tracés sud de la LNPN Mantes-la-Jolie – Evreux.

Notamment :

- Compte tenu de la situation géographique du Canton de Pacy-sur-Eure, accolé à la Région Ile de France, il est unanimement reconnu que l'essentiel des apports positifs pour nos administrés, dans ce vaste programme, sera réalisé grâce à l'amélioration du tronçon des voies ferrées entre Mantes-la-Jolie et Paris ;
- Les gares desservies par la ligne actuelle telles que BUEIL et BREVAL, voire VERNON seront délaissées au préjudice de leurs usagers et de nombreux habitants travaillant sur Paris ou Rouen venus s'installer à la campagne pour le calme et la nature ;
- Impacts négatifs sur l'économie et le tourisme local, coût exorbitant de l'ordre de 10 milliards d'euros dans un contexte économique où l'argent public se fait rare ;
- Impact lourd sur l'environnement et « destruction irréversible de nos paysages ruraux », consommation de terrains agricoles importante (10 ha par kilomètre de voie nouvelle), dégradation de la qualité de vie des habitants vivant à proximité du tracé ;
- L'impact visuel et sonore des viaducs ne sera pas sans incidence sur la santé des citoyens et la tranquillité de la population locale et touristique. Elle va détruire les liaisons routières entre nos villages, cela va entraîner des travaux connexes importants sous peine de contraindre les habitants à des allongements de parcours importants.

En émettant un avis défavorable et rejet du tracé Mantes-la-Jolie – Evreux par le biais d'une mention explicite, le Conseil municipal souhaite que « l'Etat mobilise des moyens financiers pour conforter le matériel existant et les lignes classiques afin de garantir des temps de parcours, rétablir la ponctualité des trains non assurée à ce jour et la qualité de service offerte aux voyageurs », qui, à moindre coût, permettrait une amélioration de la qualité, de la rapidité et de la régularité de ce transport à partir de la gare de BUEIL.

Participation de la commune de Bueil au SIVVEA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérant les faits suivants :

- En 2013, la participation de la commune s'élevait à 1 603,23 €,
- En 2014 la participation de la commune de BUEIL doublait et s'élevait à 3 181,16 €. Le conseil municipal refusa de supporter cette augmentation alors que la voie verte ne passe pas sur le territoire de la commune et s'était engagé à financer la même somme que 2013, soit 1 603,23 €.

- L'appel de cotisation pour 2016 est d'un montant de 3 208,15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse de payer l'intégralité de la participation 2016 réclamée par le SIVVEA mais s'engage à verser au Syndicat la même participation que 2013, 2014 et 2015, soit la somme de : **1 603,23 €**.

Il précise que cette participation ne concerne que la partie fonctionnement de la voie verte et s'interroge pour l'avenir sur le montant des participations des communes.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Président du SIVVEA.

Sortie de la commune de SAINT AQUILIN DE PACY du Syndicat de Voirie du canton de Pacy-sur-Eure

Par délibération du 23 mai 2016, la commune de SAINT AQUILIN DE PACY a sollicité auprès du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy-sur-Eure, son retrait à compter du 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de l'Assemblée Générale du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy-sur-Eure qui s'est tenue le 27 juin 2016, le principe de sortie de cette commune du syndicat a été accepté à l'unanimité et que dans ce cadre, la Commune Nouvelle sera redevable au Syndicat de Voirie de la quote-part des emprunts contractés pendant l'adhésion de la Commune de Saint Aquilin de Pacy selon le tableau joint.

Conformément à la législation en vigueur et notamment l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de se prononcer sur ce retrait.

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, délibère :

- Donnent un avis favorable à l'unanimité au retrait de la commune de SAINT AQUILIN DE PACY du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy sur Eure à compter du 31 décembre 2016.

Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune la nuit

Monsieur le Maire expose :

« La dépense d'électricité de l'éclairage public représentait pour 2015 la somme de 26 800 €. Cette somme se partage entre la part variable de la consommation en électricité et l'autre part fixe pour l'abonnement et les taxes. L'éclairage public représente 59 % de la facture énergétique de la commune ».

La diminution de la consommation en électricité ne peut être engagée que par la réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage public. La coupure de l'éclairage public sur la commune est possible du fait de l'absence de commerce, de services et d'équipements ouverts la nuit.

Egalement, le trafic routier entre 23h et 5h du matin est très faible. La fermeture de l'éclairage public invite l'utilisateur à réduire sa vitesse, facteur favorable à la sécurité routière et à l'abaissement des nuisances sonores.

En ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens, les enquêtes nationales de sécurité démontrent l'absence d'aggravation du vandalisme, des infractions et vols sur les périodes de fermeture de l'éclairage.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De procéder à la fermeture de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune et tous les jours de l'année :
 - o En Hiver de 23h à 5h
 - o En Été fermeture de l'éclairage à 23h

Sur cette période, la commune sera particulièrement attentive à la sécurité, autant des usagers, des voies de circulation que celle des habitants, et particulièrement en ce qui concerne les actes d'incivilités.

Cette extinction sera effective à partir du 1^{er} Novembre 2016.

Acquisition d'un terrain appartenant aux consorts BOUCHERY

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :

Dans l'enceinte de l'emprise de la station d'épuration de Bueil, les consorts BOUCHERY sont propriétaires d'une parcelle de terrain d'une contenance de 970 m².

Afin de régulariser une situation qui perdure depuis plus de 40 ans, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de cette parcelle.

Après avoir pris connaissance de cet exposé, le Conseil municipal décide :

- De se porter acquéreur de la parcelle C 103 « Sous les Vignes » d'une contenance de 9a 70 ca au prix de 2 000 € (deux mille euros)
- De s'engager à prendre en charge les frais d'actes notariés,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces administratives se rapportant à cette acquisition.

Signature d'un bail avec la SARL ECP ELEC ET RENOVATION

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la SARL ECP ELEC ET RENOVATION représentée par son gérant Monsieur Eddy BOUYER, ayant son siège social 7 rue des Marettes – 27120 CROISY-SUR-EURE, souhaite louer un local pour y stocker du matériel pour les besoins de son activité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De louer à la SARL ECP ELEC ET RENOVATION représentée par son gérant Monsieur Eddy BOUYER, un local d'une superficie de 112 m² situé sur la zone d'activités « Sous le Beer » - 27730 BUEIL.
- De fixer le montant du loyer mensuel à 550 € HT (660 € TTC) avec prise de jouissance des lieux au 1^{er} octobre 2016,
- De fixer le dépôt de garantie à 2 mois de loyer soit 1 100 € HT (1 320 € TTC),
- Précise que le bail commercial sera signé sous seing privé,
- D'autoriser le Maire à signer le présent bail commercial.

Travaux d'accessibilité aux P.M.R. de la Mairie

L'appel d'offres a été lancé sur la plateforme des marchés publics du Conseil Général de l'Eure.

L'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de travaux de 145 965,40 € HT.

Les travaux commencent courant octobre.

Rentrée des classes 2016/2017

Madame Chantal SIMONETTI présente aux conseillers municipaux le bilan des effectifs suivants :

- Ecole maternelle : 82 élèves
- Ecole primaire : 120 élèves
- Restaurant scolaire, en 2 services :
 - o Maternelle : 57 rationnaires
 - o Primaire : 91 rationnaires
- NAPE (Nouvelles activités péri-éducatives) :
 - o Maternelle : 50 élèves
 - o Primaire : 81 élèves

Il a été constaté un problème de place au niveau du dortoir de l'école maternelle. Le cabinet AB'CIS Architecture a été reçu et va étudier la possibilité de créer un dortoir au niveau du préau actuel. Des subventions seront demandées auprès du Conseil Général de l'Eure et des parlementaires.

Service Urbanisme de la CAPE

Premier bilan financier présenté aux élus. Pour BUEIL, compte tenu des demandes instruites, une somme complémentaire de 617 € sera à reverser à la CAPE.

Sécurisation des Journées du Patrimoine

Une note préfectorale précise les mesures de sécurité à mettre en place au cours des Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre prochains. Le musée du cinéma étant ouvert dans ce cadre des journées du Patrimoine, le Président sera informé des mesures de sécurité à mettre en place.

Bilan financier du Baptême du Stade

La journée s'est très bien déroulée avec une bonne participation de la population.
Après avoir réglé les diverses dépenses, il est constaté un excédent de 11,07 €.
Celui-ci, restera à l'association organisatrice : la MJB.

L'ordre du jour étant épuisé,
Ont signé au registre les membres présents.